

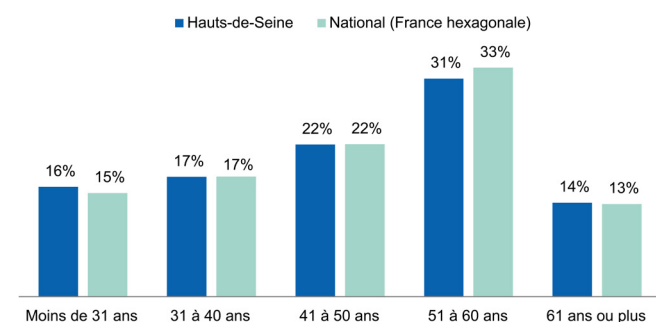
ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

20 343 altoséquanais bénéficiaient de l'Allocation aux adultes handicapés en juin 2025. Le montant versé pour cette prestation était de 17,25 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 848 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

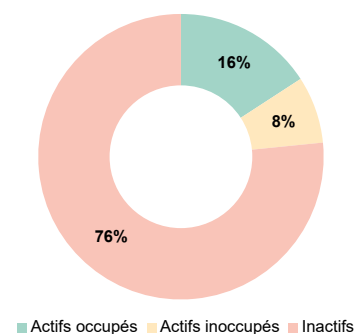
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **85 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (identique au niveau national).
- **55 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

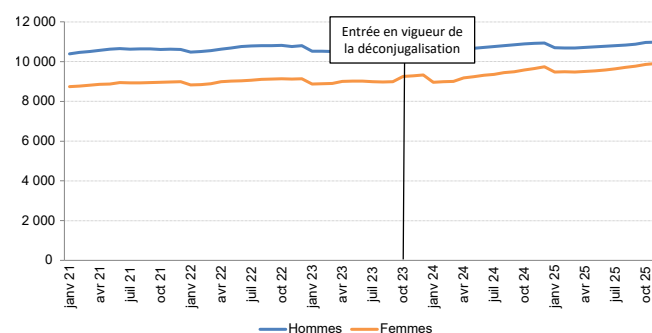
- **40 %** des bénéficiaires allocataires perçoivent l'AAH à taux réduit » (41% au niveau national). Pourtant, 51 d'entre eux sont sans activité professionnelle.

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant de l'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu. Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples*, un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

*21 % des allocataires AAH du département sont en couple.



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025

2026

10^e édition

Portrait social

Caf des Hauts-de-Seine

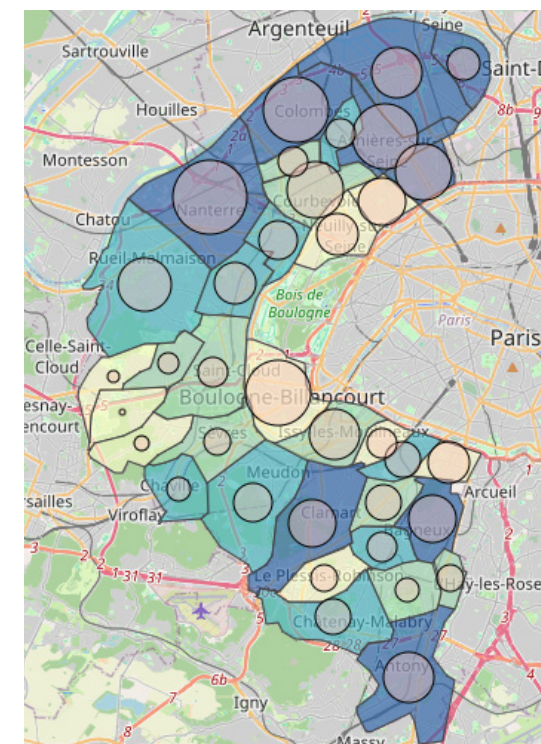
44 %
PERSONNES
COUVERTES

290 669
ALLOCATAIRES

Dans les Hauts-de-Seine, en juin 2025, **730 980 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **44 %** de la population totale. Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants (52 % dans les Hauts-de-Seine, 49 % au niveau national) dont 14 % sont des familles monoparentales (33 % au niveau national). **20 441 étudiants** bénéficient d'une aide, soit **7 %** de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. **12 %** des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14 % au niveau national). **78 229 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à **1 324 €**. Dans ces foyers précaires, vivent **73 075 enfants**.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

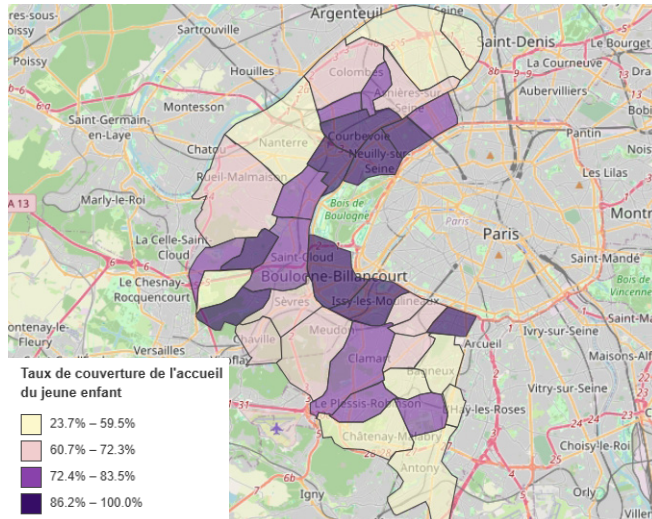
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

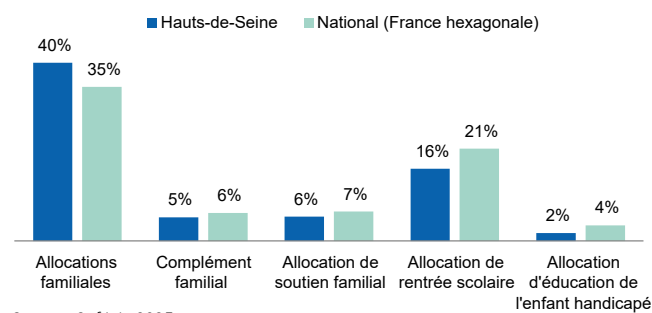
La Caf des Hauts-de-Seine soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2023, 44 666 places sont disponibles pour les familles. Le département, avec 72 places offertes pour 100 enfants, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France. Deuxième mode d'accueil le plus représenté sur le département, les assistants maternels proposent 8 579 places, soit 14 places pour 100 enfants (33 % au niveau national).



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

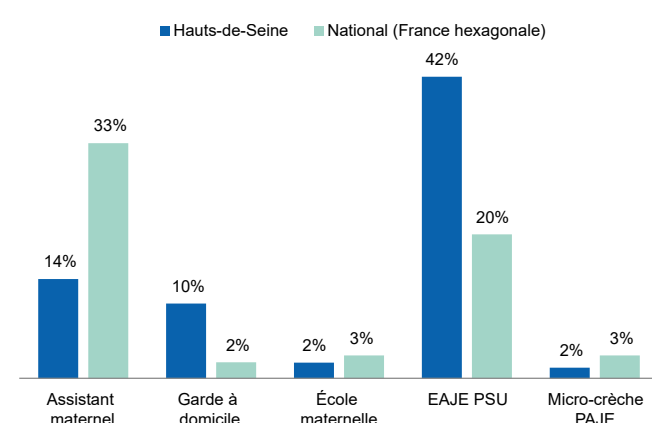


Source : Caf juin 2025

- 40 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5% obtiennent un complément familial,
- 16 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

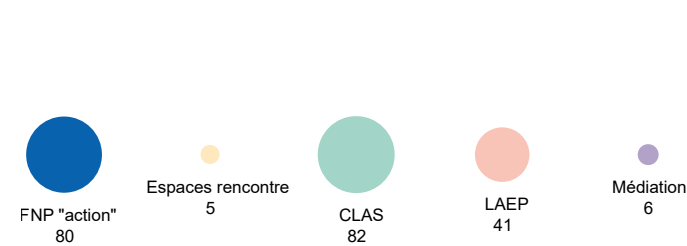
Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE PSU s'élève à 26 043 places, soit 42 % de l'offre globale. Les places PAJE représentent près de 4 %.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action, par exemple : Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

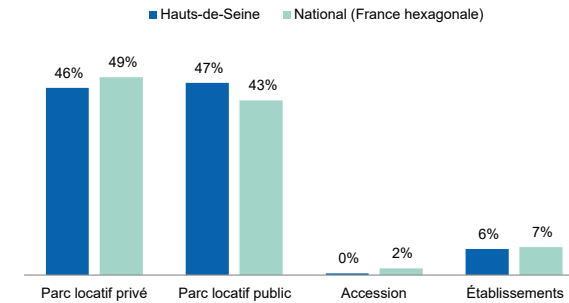
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, 118 279 foyers altoséquanais reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 216 604 personnes, soit 13% de la population totale du département. Le territoire se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (soit 47 % contre 43 %, au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Hauts-de-Seine	National (France hexagonale)
parc Locatif Privé	260 €	243 €
parc Locatif Public	242 €	237 €
Accédant	215 €	188 €
Établissements	252 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs dans le département par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de +4€ à +31€. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus élevé et une structure socio-économique différente.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- Le versement du **Revenu de solidarité active (RSA)** à **30 670 foyers** sur le territoire altoséquanais.
- **72 761 allocataires** altoséquanais bénéficiaires de la **Prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 25 %

des foyers allocataires Altoséquanais (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Revenu de solidarité active pour 6 450 foyers en 2025. **20 343** personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 60 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/

